

Discours de Paul-Henri Spaak (Bruxelles, 3 mars 1948)

Légende: Le 3 mars 1948, le Premier ministre belge Paul-Henri Spaak prononce à la Chambre des députés un discours dans lequel il donne son avis sur le conflit en cours en Grèce.

Source: SMETS, Paul-F. (sous la dir.). La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972). Volume 1. Bruxelles: Goemaere, 1980. 1256 p. p. 115-116.

Copyright: (c) Paul-Henri Spaak

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive respectivement du CVCE et/ou de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser au CVCE ou aux auteurs ou ayants droit concernés.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_henri_spaa_bruelles_3_mars_1948-fr-8dffbe5b-f77e-4ce8-9f9e-d43f086e67d7.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Discours de Paul-Henri Spaak (3 mars 1948)

[...]

Il est en effet certain qu'à l'heure actuelle la Grèce est l'un des points névralgiques du monde et qu'en dehors de la collaboration que le peuple et les gouvernements belges ont toujours voulu susciter entre les grandes puissances, on ne voit pas bien comment on pourrait trouver une solution définitive à ce problème. Celui-ci se présente pour nous d'une manière très simple et très claire. Je répète ce que j'ai dit à New York : je ne pense pas ce que ce soit l'étranger qui ait fomenté la guerre civile en Grèce.

Je crois saisir la réalité en disant que ce pays est, hélas ! profondément divisé entre des partis politiques qui se heurtent et s'opposent sur des questions fondamentales. Mais ce qui me paraît également vrai, c'est qu'un parti politique en Grèce est nettement aidé par l'étranger. Et quand à New York nous avons voulu élaborer la procédure - je dis : la seule procédure qui aurait pu ramener le calme et rétablir la paix - cela a été une désillusion grave et profonde de voir que sur ce point essentiel il n'était pas possible d'arriver à un accord unanime ; de constater qu'une décision ayant été prise à une immense majorité, un groupe de nations déclarait qu'il refusait de collaborer avec cette immense majorité de nations ; qu'il conservait sa liberté et qu'il réglerait le problème suivant des voies qui lui étaient propres et qui, par conséquent, étaient opposées à celles admises par les deux tiers des Nations Unies.

[...]